

COMPTES ANNUELS

SA VISIOMED GROUP

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

2017



Bilan Actif

| Rubrique | Montant brut | Amort. Prov. | Net 31/12/2017 | Net 31/12/2016 |
|---|-------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| Capital souscrit non appelé | | | | |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | | | | |
| Frais d'établissement | 2 694 273 | 1 348 823 | 1 345 450 | 1 043 563 |
| Frais de développement | | | | 385 831 |
| Concessions, brevets et droits similaires | 4 093 089 | 94 124 | 3 998 965 | 4 101 499 |
| Autres immobilisations incorporelles | 65 901 | 35 798 | 30 102 | 83 487 |
| Avances, acomptes sur immo. incorporelles | | | | 133 220 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | | | |
| Installations techniques, mat. et outillage | 194 229 | 175 756 | 18 473 | 104 043 |
| Autres immobilisations corporelles | 991 491 | 286 692 | 704 799 | 593 885 |
| IMMOBILISATIONS FINANCIERES | | | | |
| Autres participations | 5 378 414 | 2 400 664 | 2 977 750 | 1 192 524 |
| Autres immobilisations financières | 311 766 | | 311 766 | 283 846 |
| ACTIF IMMOBILISE | 13 729 162 | 4 341 858 | 9 387 304 | 7 921 899 |
| STOCKS ET EN-COURS | | | | |
| Marchandises | 11 162 | 251 | 10 911 | |
| Avances, acomptes versés sur commandes | 73 036 | | 73 036 | 146 049 |
| CREANCES | | | | |
| Créances clients et comptes rattachés | 87 424 | 13 917 | 73 508 | 171 704 |
| Autres créances | 4 180 620 | 18 135 | 4 162 485 | 4 063 784 |
| DIVERS | | | | |
| Valeurs mobilières de placement (Donc actions propres) : | 484 243 | 4 570 | 479 673 | 764 196 |
| Disponibilités | 2 334 579 | | 2 334 579 | 4 558 810 |
| COMPTES DE REGULARISATION | | | | |
| Charges constatées d'avance | 490 265 | | 490 265 | 405 239 |
| ACTIF CIRCULANT | 7 661 330 | 36 873 | 7 624 457 | 10 109 781 |
| Ecart de conversion actif | 1 467 | | 1 467 | 1 618 |
| TOTAL GENERAL | 21 391 959 | 4 378 731 | 17 013 228 | 18 033 299 |

Bilan Passif

| Rubriques | Exercice 2017 | Exercice 2016 |
|---|--------------------|--------------------|
| Capital social ou individuel (dont versé : 14 211 911) | 14 211 911 | 6 782 316 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport | 28 643 298 | 17 632 539 |
| Réserve légale | 20 943 | 20 943 |
| Report à nouveau | -14 334 360 | -1 303 941 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte) | -15 726 807 | -13 030 419 |
| CAPITAUX PROPRES | 12 814 985 | 10 101 438 |
| Provisions pour risques | 56 467 | 518 952 |
| PROVISIONS | 56 467 | 518 952 |
| DETTES FINANCIERES | | |
| Emprunts obligataires convertibles | 20 000 | 3 480 000 |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | | |
| DETTES D'EXPLOITATION | | |
| Avances et acomptes sur commandes | 0 | 2 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 3 059 064 | 2 860 487 |
| Dettes fiscales et sociales | 719 252 | 667 725 |
| DETTES DIVERSES | | |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 328 385 | 343 194 |
| Autres dettes | 11 976 | 20 730 |
| Produits constatés d'avance | 163 | 168 |
| DETTES | 4 138 839 | 7 372 308 |
| Ecart de conversion passif | 2 937 | 40 602 |
| TOTAL GENERAL | 17 013 228 | 18 033 299 |

Compte de résultat

| Rubriques | Exercice 2017 | | | Exercice 2016 |
|--|------------------|----------------|--------------------|--------------------|
| | France | Exportation | Total | |
| Ventes de marchandises | 813 737 | 595 562 | 1 409 299 | 1 799 819 |
| Production vendue de services | 2 671 300 | 108 054 | 2 779 353 | 2 537 825 |
| CHIFFRES D'AFFAIRES NETS | 3 485 037 | 703 616 | 4 188 652 | 4 337 644 |
| Subventions d'exploitation | | | 5 021 | 5 770 |
| Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges | | | 557 678 | 101 088 |
| Autres produits | | | 350 852 | 351 137 |
| PRODUITS D'EXPLOITATION | | | 5 102 204 | 4 795 639 |
| Achats de marchandises (y compris droits de douane) | | | 905 287 | 926 221 |
| Variation de stock (marchandises) | | | -9 094 | -431 |
| Achats de matières premières et autres approvisionnements | | | | 300 |
| Autres achats et charges externes | | | 8 042 309 | 8 939 880 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | | 60 293 | 84 603 |
| Salaires et traitements | | | 2 833 563 | 2 408 759 |
| Charges sociales | | | 1 165 453 | 966 751 |
| Dotations d'exploitation : | | | | |
| Sur immobilisations : dotations aux amortissements | | | 1 033 744 | 772 631 |
| Sur actif circulant : dotations aux dépréciations | | | 13 101 | 15 734 |
| Dotations aux provisions | | | 55 000 | 425 071 |
| Autres charges | | | 154 904 | 72 060 |
| CHARGES D'EXPLOITATION | | | 14 254 561 | 14 611 579 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | | | -9 152 358 | -9 815 940 |
| PRODUITS FINANCIERS | | | 111 861 | 925 678 |
| Produits financiers de participations | | | 85 845 | 71 710 |
| Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé | | | 69 | 391 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | | | 4 816 | 834 047 |
| Différences positives de change | | | 11 096 | 1 938 |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | 10 035 | 17 592 |
| CHARGES FINANCIERES | | | 7 230 311 | 4 452 405 |
| Dotations financières aux amortissements et provisions | | | 2 406 701 | 4 816 |
| Intérêts et autres charges financières | | | 4 774 874 | 4 371 281 |
| Différences négatives de change | | | 4 709 | 55 |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | 44 027 | 76 253 |
| RESULTAT FINANCIER | | | -7 118 450 | -3 526 727 |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS | | | -16 270 808 | -13 342 668 |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS | | | 1 779 763 | 49 287 |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion | | | 32 994 | 49 287 |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital | | | 1 746 770 | |
| Reprises sur provisions | | | | |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | | | 1 742 356 | 181 107 |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | | | 583 | 35 891 |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital | | | 1 741 773 | |
| Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions | | | | 145 216 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | | | 37 408 | -131 820 |
| Impôts sur les bénéfices | | | -506 593 | -444 069 |
| TOTAL DES PRODUITS | | | 6 993 828 | 5 770 603 |
| TOTAL DES CHARGES | | | 22 720 635 | 18 801 022 |
| BENEFICE OU PERTE | | | -15 726 807 | -13 030 419 |

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA VISIOMED GROUP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 17 013 228 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 15 726 807 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis selon les normes édictées par le plan comptable général.

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu suite à la première application du règlement 2015-06.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Estimations faites par la direction

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des immobilisations corporelles, financières et incorporelles, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité ainsi que la dépréciation des actifs circulants.

Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations qui ont été établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, mais qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Immobilisations

Immobilisations incorporelles et corporelles:

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de marques pour une valeur nette de 3 765 K€ et de brevets pour une valeur nette de 233 K€ au 31 décembre 2017.

Ces marques, bien qu'elles fassent l'objet d'une protection juridique, ont une durée d'utilisation jugée non limitée et donc il n'y a pas d'amortissement pratiqué. L'entreprise apprécie à chaque clôture en considérant les informations internes et externes à sa disposition l'existence d'indices de perte de valeur. À fin décembre 2017, les marques ont fait l'objet de tests d'impairment en application de la méthode des flux de trésorerie. Les résultats de cette méthode peuvent être ajustés par des évaluations externes si nécessaires. Ces tests d'impairment n'ont conduit à la constatation d'aucune provision pour dépréciation de ces marques.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que sa valeur actuelle (la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage) demeure inférieure à la valeur des actifs incorporels.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange. Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas

Règles et méthodes comptables

rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participations est constituée par le cout d'achat hors frais d'acquisition. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence, la valeur d'utilité correspondant en principe à la quote-part de situation nette de la filiale considérée. Si cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une analyse approfondie est conduite sur la base d'éléments prévisionnels pouvant conduire à la constatation d'une provision pour dépréciation.

Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, la durée d'amortissement correspond à la durée d'usage. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

| | |
|--|-----------|
| * Concessions, logiciels et brevets : | |
| logiciels | 2 ans |
| maintenance des brevets | 20 ans |
| * Installations techniques | 5 ans |
| * Matériel et outillage industriels | 5 ans |
| * Installations générales, agencements et aménagements divers | 5 ans |
| * Matériel de transport | 4 à 5 ans |
| * Matériel de bureau | 5 ans |
| * Matériel informatique | 3 ans |
| * Mobilier | 5 ans |

Frais d'établissement

Les frais d'augmentation de capital ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement et amortis sur 3 ans.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances et Chiffre d'affaires

Règles et méthodes comptables

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la créance présente un risque lié au recouvrement de la créance.

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu

Provisions

Toute obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

VMP / Actions propres

Les valeurs mobilières de placement sont les titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance:

- placements à court terme ;
- très liquides ;
- facilement convertibles en un montant connu de trésorerie ;
- soumis à un niveau négligeable de changement de valeur.

Les titres cotés sont évalués au cours moyen du dernier mois.

Les titres non cotés sont estimés à leur valeur probable de négociation à la date de clôture de l'exercice.

Les actions propres rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité ayant pour objet à la fois la liquidité des transactions et la régularité des cours sont classées en immobilisations financières.

Lorsque le contrat conclu avec le Prestataire de services d'investissement prévoit uniquement la régularisation de cours, les actions rachetées sont à comptabiliser en VMP au compte 502 « Actions propres ». Au 31 décembre 2017, les actions propres chez Visiomed Group sont constatées en VMP.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité courante de l'entreprise.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention en engagements hors bilan dans la présente annexe.

Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2016 a été constaté pour un montant de 71 331 euros. Conformément à la note d'information de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE. Le CICE perçu au cours de l'exercice permet de participer à l'effort d'innovation et de recherche.

Apport de certains actifs à la société BewwelConnect SAS (anciennement In Pharma SAS)

La société Visiomed Group SA a procédé à un apport de certains de ses actifs, concernant la marque Bewell Connect, à sa filiale détenue à 100%, In Pharma SAS, devenue BewellConnect SAS depuis le 22 décembre 2017.

L'apport a été approuvé par le conseil d'administration du 18 décembre 2017, selon un contrat d'apport signé entre les parties le 18/12/2017 et a fait l'objet d'un rapport, émis le 19 décembre 2017, par le commissaire aux apports désigné à cet effet.

Les détails des apports sont les suivants ;

Immobilisations incorporelles :

- Le fonds de commerce, évaluée à 5 000 € ;
- les brevets et dessins évalués globalement à 120 324,65 € ;
- les logiciels, évalués globalement à 8 333,33 € ;
- les recherches et développements évalués globalement à 593 420,35 € ;

Immobilisation financières ;

- 1 667 actions de la société "Medical Intelligence Service" (MIS), société par actions simplifiée au capital de 66 670 €, dont le siège social est à PARIS (75013) - 9, avenue d'Italie, identifiée sous le numéro 795 177 146 R.C.S. PARIS, évaluées à 499 999,98 €, étant précisé que ces actions représentent 25 % du capital de la société "Medical Intelligence Service" (MIS) ;
- 700 actions de la société "BEWELLCONNECT Corp." (BWC), société implantée aux États-Unis, enregistrée dans le Delaware et dont les bureaux se trouvent à Boston (Massachusetts), évaluées à 664,39 € étant précisé que ces actions représentent 70 % du capital de la société "BEWELLCONNECT Corp." ;
- 848 200 actions de la société "VISIOMED DO BRAZIL", société implantée au Brésil, enregistrée à MARINGA, évaluées à 241 906,15 €, étant précisé que ces actions représentent 99,99 % du capital de la société "VISIOMED DO BRAZIL".

Immobilisations corporelles :

- Le matériel servant à son exploitation, évalué à une valeur totale de 277 124,49 €.

Créances rattachées à des participations ;

- le prêt consenti par l'Apporteur à la société "VISIOMED DO BRASIL" pour un montant de 90 000 € ;

Créances diverses :

Règles et méthodes comptables

- la créance de compte courant détenue par l'Apporteur à l'encontre de la société "BEWELLCONNECT CORP.", évaluée à 2 517 848,24 € ;
- la créance d'intérêts financiers détenue par l'Apporteur à l'encontre de la société "BEWELLCONNECT CORP." au titre de ce compte courant, évaluée à 38 146,59 € ;
- le compte client détenu par l'Apporteur à l'encontre de la société "BEWELLCONNECT CORP.", évalué globalement à 402 430,63 € ;
- le compte client détenu par l'Apporteur à l'encontre de la société "VISIOMED DO BRASIL", évalué globalement à 21 925,00 € ;

Valeur totale de l'apport du fonds et des actions de 4 817 120 €.

Toutes les informations données dans les présentes annexes tiennent compte des apports effectués.

Note sur le bilan

Immobilisations corporelles et incorporelles

Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

| Chiffres exprimés en euros | Au 31/12/2016 | Entrées | Virements de poste à poste et corrections +/- | Sorties | Au 31/12/2017 |
|--|------------------|------------------|---|------------------|------------------|
| Frais d'établissement | 1 714 573 | 979 700 | 0 | 0 | 2 694 273 |
| Frais de développement | 414 446 | 136 821 | 133 220 | 674 487 | 0 |
| Concessions, brevets et droits similaires | 4 189 912 | 40 348 | 0 | 137 171 | 4 093 089 |
| Autres immobilisations incorporelles | 259 705 | 43 250 | 0 | 237 055 | 65 901 |
| Avances, acomptes sur immo. incorporelles | 133 220 | 0 | -133 220 | | 0 |
| Total 1 Incorporelles | 6 711 856 | 1 200 119 | 0 | 1 048 713 | 6 853 263 |
| Installations générales et agencements | 414 985 | 243 707 | | | 658 692 |
| Installations techniques, matériels et outillages | 299 714 | 198 127 | | 303 612 | 194 229 |
| Matériel de transport | 16 163 | | | | 16 163 |
| Matériel de bureau et informatique, mobilier | 326 569 | 53 254 | | 63 186 | 316 637 |
| Total 2 Corporelles | 1 057 431 | 495 088 | 0 | 366 798 | 1 185 721 |
| TOTAL GENERAL | 7 769 287 | 1 695 207 | 0 | 1 415 511 | 8 038 984 |

Les frais d'augmentation de capital sont liés aux opérations sur capital (se référer au paragraphe sur les capitaux propres).

L'augmentation des frais de recherche et développement provient de développements d'applications pour de nouveaux produits et de reclassement venant des avances et acomptes.

Les mouvements du poste installations générales s'expliquent par l'aménagement d'un nouvel entrepôt.

L'augmentation du poste Installations techniques, matériels et outillage est constituée d'achats de moules de fabrication.

Toutes les sorties sont dues aux apports effectués en faveur de BewellConnect SAS.

Note sur le bilan

Tableau des amortissements :

| Chiffres exprimés en euros | Au 31/12/2016 | Dotations | Diminutions ou reprises | Au 31/12/2017 |
|---|------------------|------------------|-------------------------|------------------|
| Frais d'établissement | 671 009 | 677 813 | 0 | 1 348 823 |
| Frais de développement | 28 615 | 52 452 | 81 066 | |
| Concessions, brevets et droits similaires | 88 413 | 22 557 | 16 847 | 94 124 |
| Autres immobilisations incorporelles | 176 218 | 88 302 | 228 721 | 35 798 |
| Avances, acomptes sur immo. incorporelles | | | | |
| Total 1 | 964 255 | 841 124 | 326 634 | 1 478 745 |
| Installations générales et agencements | 81 354 | 78 994 | | 160 348 |
| Installations techniques, matériels et outillages | 195 671 | 25 602 | 45 517 | 175 756 |
| Matériel de transport | 8 163 | 2 233 | | 10 395 |
| Matériel de bureau informatique, mobilier | 74 314 | 85 791 | 44 156 | 115 949 |
| Total 2 | 359 502 | 192 620 | 89 673 | 462 448 |
| TOTAL | 1 323 757 | 1 033 744 | 416 307 | 1 941 193 |

Immobilisations financières

Tableau des mouvements de l'exercice (hors Autres immobilisations Financières):

| Chiffres exprimés en euros | Valeur Brute au 31/12/2016 | Acquisitions | Cessions | Valeur Brute au 31/12/2017 | Provision | Valeur Nette au 31/12/2017 |
|--|----------------------------|------------------|----------------|----------------------------|------------------|----------------------------|
| Filiales détenues à + 50 % | | | | | | |
| BewellConnect SAS (Paris 100%) (i)(iv) | 41 500 | 4 817 120 | | 4 858 620 | 2 400 664 | 2 457 956 |
| Visiomed SAS (Paris 95,43%) | 486 894 | | | 486 894 | 0 | 486 894 |
| Bewell Connect Corp. (Boston USA, 70%)(i) | 664 | | 664 | 0 | 0 | 0 |
| Visiomed do Brasil (Maringa, 99.99 %) (i) (ii) | 150 565 | 91 341 | 241 906 | 0 | 0 | 0 |
| EPIDERM (Paris, 100%) (iii) | | 20 000 | | 20 000 | | 20 000 |
| Participations détenues entre 10 et 50% | | | | | | |
| VISIOMED Tech. (Shenzen, China 10%) | 12 900 | | | 12 900 | 0 | 12 900 |
| Medical Intelligence Service (Paris 25%) (i) | 500 000 | 0 | 500 000 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 1 192 523 | 4 928 461 | 742 570 | 5 378 414 | 2 400 664 | 2 977 750 |

(i) En date du 22 décembre 2017, la raison sociale de la société In Pharma SAS a été modifiée en BewellConnect SAS et le 31 décembre 2017, un apport par la société Visiomed Group a été réalisé en faveur de Bewell Connect SAS : la valeur de cet apport est de 4 817 120 euros, rémunéré par une attribution d'actions émises par la société bénéficiaire de l'apport en faveur de Visiomed Group.

Note sur le bilan

Les éléments de la colonne « cession » font partie de cet apport.

(ii) En mai 2017, la société Visiomed Group a acquis les 10 % restants de la société Visiomed do Brasil, basée à Maringa, Brésil, et a participé à une augmentation de capital en faveur de Visiomed do Brazil. L'actionnaire minoritaire ne détient plus que 100 titres sur les 848 300 au total.

(iii) En février 2017, la société Visiomed Group a acquis 100 % des titres de la société Epiderm pour la somme de 20 000 euros.

(iv) Les titres de la société BewellConnect SAS ont été dépréciés pour tenir compte de la quote part de situation nette de BewellConnect SAS et des perspectives de croissance sur les années à venir.

Toutes les cessions concernent l'apport en faveur de BewellConnect SAS.

Liste des filiales et des participations au 31 décembre 2017

| Sociétés concernées | Nb d'actions | Capital détenu | Capitaux propres y compris résultat | Chiffre d'affaires | Créances | Résultat Net |
|---------------------|--------------|----------------|-------------------------------------|--------------------|-----------|--------------|
| BewellConnect SAS | 971 724 | 95,43% | 2 210 650 | 0 | 70 150 | -248 227 |
| Visiomed SAS | 27 401 | 100,00% | 2 476 061 | 10 225 371 | 2 078 215 | 28 518 |
| Visiomed Tech. Ltd | 100 000 | 10,00% | -177 555 | 1 945 029 | 0 | -112 260 |
| Epiderm SAS | 1 510 000 | 100,00% | -353 254 | 16 273 | 295 553 | -283 407 |

Au 28 décembre 2017, la société Visiomed SAS a bénéficié d'un abandon de créances à caractère financier avec retour à meilleure fortune (se référer au paragraphe sur le résultat financier).

Le 21 décembre 2017, la société In Pharma SAS, devenue BewellConnect SAS et détenue à 100% par Visiomed Group, a racheté les 1 250 parts de la société Visiomed SAS.

De ce fait, Visiomed Group détient 100 %, directement et indirectement, de la société Visiomed SAS.

État des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 5 143 111 € en valeur brute au 31/12/2017 et elles se décomposent comme suit :

| Chiffres exprimés en euros | Montant Brut | A un an au plus | A plus d'un an |
|--|------------------|------------------|----------------|
| ACTIF IMMOBILISE : | 311 766 | 0 | 311 766 |
| Autres immobilisations financières | 311 766 | | 311 766 |
| ACTIF CIRCULANT : | 4 831 347 | 4 828 282 | 3 065 |
| Avances, acomptes versés sur commandes | 73 036 | 73 036 | |
| Clients | 84 360 | 84 360 | |
| Clients douteux | 3 065 | | 3 065 |
| Personnel et comptes rattachés | 43 540 | 43 540 | |
| Etat : impôts et taxes diverses | 1 205 811 | 1 205 811 | |
| Groupe et associés | 2 533 948 | 2 533 948 | |

Note sur le bilan

| | | | |
|-----------------------------|------------------|------------------|----------------|
| Débiteurs divers | 397 322 | 397 322 | |
| Charges constatées d'avance | 490 265 | 490 265 | |
| TOTAL | 5 143 113 | 4 828 282 | 314 831 |

Les débiteurs divers se décomposent comme suit ;

| | |
|---|---------------|
| Créances au titre des retenues dans le cadre d'un contrat de financement de balance: | 101 849 euros |
| Fournisseurs débiteurs : | 74 095 euros |
| Autres créances : | 150 046 euros |
| CICE : | 71 331 euros |

Les créances sur l'État comprennent un montant de 506 593 euros correspondant au Crédit d'impôt recherche et innovation à recevoir au titre de 2016 (426 593 euros) et un estimé partiel de 80 000 euros au titre de 2017.

Le montant Groupe et associés se décompose de la façon suivante ;

| | |
|---------------------|-----------------|
| Visiomed SAS | 2 043 172 euros |
| BewellConnect SAS | 70 150 euros |
| BewellConnect Corp. | 125 073 euros |
| Epiderm | 295 553 euros |

Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

| Chiffres exprimés en euros | Au 31/12/2017 |
|---------------------------------------|----------------|
| Personnel – avances permanentes | 43 540 |
| Produits à recevoir – Dégrèvement CFE | 17 796 |
| Produits à recevoir - CICE | 71 331 |
| TOTAL | 132 667 |

Dépréciation des actifs circulants

| CREANCES | 31/12/2016 | Dotation | Reprise | 31/12/2017 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Dépréciation des stocks | 2 068 | 0 | 1 817 | 251 |
| Dépréciation des Créances douteuses | 39 344 | 13 101 | 38 528 | 13 917 |
| Dépréciation avance Factor | 18 135 | 0 | 0 | 18 135 |
| Dépréciation des valeurs mobilières de placement | 3197 | 4 569 | 3 197 | 4 569 |
| TOTAL | 62 744 | 17 670 | 43 542 | 36 872 |

Les dotations ont été constatées en résultat d'exploitation à hauteur de 13 101 euros et 4 569 euros en résultat financier.

Les reprises ont été constatées en résultat d'exploitation à hauteur de 40 345 euros et en résultat financier à hauteur de 3 197 euros.

Note sur le bilan

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 490 265 €.

| Chiffres exprimés en euros | Charges d'exploitation | Charges financières | Charges exceptionnelles |
|------------------------------------|------------------------|---------------------|-------------------------|
| Loyers et charges | 230 980 | | |
| Autres charges constatées d'avance | 41 818 | | |
| Salons | 217 467 | | |
| TOTAL | 490 265 | 0 | 0 |

Les charges constatées d'avance sont uniquement liées à des charges d'exploitation, dont le fait générateur est intervenu sur 2018.

Les charges constatées d'avance au titre des « Salons » concernent les dépenses liées au salon CES (Consumer Electronics Show), qui se déroule à Las Vegas début janvier 2018.

Note sur le bilan

Capitaux propres

Affectation des résultats de l'exercice 2016 :

Selon la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juillet 2017 statuant sur les comptes, la perte de -13 030 419 euros a été affectée en totalité en Report à Nouveau.

Tableau de variation des capitaux propres

| | Solde au 31/12/2016 | Affectations des résultats | Augmentations | Diminutions | Solde au 31/12/2017 |
|-------------------------------|------------------------|-------------------------------|------------------|-------------|------------------------|
| Capital | 6 782 316 | 0 | 7 429 595 | 0 | 14 211 911 |
| Primes d'émission | 17 632 539 | 0 | 11 010 759 | 0 | 28 643 298 |
| Réserve légale | 20 943 | 0 | 0 | 0 | 20 943 |
| Report à Nouveau | -1 303 941 | -13 030 419 | 0 | 0 | -14 334 360 |
| Résultat de l'exercice | -13 030 419 | 13 030 419 | -15 726 807 | 0 | -15 726 807 |
| Total Capitaux Propres | 10 101 438 | 0 | 2 713 547 | 0 | 12 814 985 |

Les augmentations de capital et les réductions de capital sont décrites dans les paragraphes « Composition du capital social » et « Obligations convertibles en actions ».

Composition du capital social

| | Nombre | Valeur Nominale |
|--|------------|-----------------|
| Titres composant le capital au début de l'exercice | 13 564 631 | 0,50 |
| Titres émis par conversion d'OCA | 9 560 519 | 0,50 |
| Titres émis par attribution d'actions gratuites | 170 000 | 0,50 |
| Titres émis par exercice de BSA gratuits | 627 606 | 0,50 |
| Titres émis par augmentation de capital réservée | 4 501 065 | 0,50 |
| Titres composant le capital à la fin de l'exercice | 28 423 821 | 0,50 |

Par délégation de l'Assemblée générale du 29 septembre 2016, le conseil d'administration du 21 octobre 2016 a décidé l'attribution de 12 743 128 BSA gratuits à l'ensemble des actionnaires, avec une attribution au 31 octobre 2016, une action détenue égale 1 BSA, et la parité a été fixée à 41 BSA pour 7 actions nouvelles.

La période d'exercice a été fixée du 31 octobre 2016 au 31 janvier 2017. A cette occasion, et sur l'exercice 2017, il a été créé 627 606 titres et l'augmentation de capital qui en a découlé s'élève à 1 349 353 euros, prime d'émission de 1 035 550 euros incluse.

Par délégation de l'Assemblée générale du 29 septembre 2016, le conseil d'administration du 5 décembre 2017 a constaté l'augmentation de capital de 2 721 490 titres, pour un montant de 2 558 201,60 euros, prime d'émission de 1 197 45,60 euros incluse et le conseil d'administration du 18 décembre 2017 a constaté l'augmentation de capital de 1 779 575 titres, pour un montant de 1 672 801,50 euros, prime d'émission de 783 013 euros incluse.

Par ailleurs, il est rappelé que, suivant l'assemblée générale du 30 décembre 2009, le conseil d'administration du 13 avril 2010 avait attribué au profit de deux salariés 224 511 bons de créateur d'entreprises donnant droit de souscrire à 112 255 actions nouvelles, exerçables à partir du 1er janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2015 à un prix d'exercice de 2,25 € et selon la parité d'exercice pour leurs titulaires de 2 BSPCE exercés pour 1 action nouvelle souscrite. Par décision lors de l'assemblée générale mixte du 18 juin 2015, la date limite d'exercice de ses bons a été reportée au 31 décembre 2018.

BSA 1 : Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015, et suivant le conseil d'administration du 30 juillet 2015, il a été attribué 400 000 bons de souscriptions d'actions au Président de Visiomed

Note sur le bilan

Group. Ces bons ont été souscrits au prix de 0,10 euros chacun, (soit 40 000 euros), exerçables jusqu'au 31 décembre 2021, et le prix d'émission d'une action nouvelle en exercice d'un BSA sera de 3,18 euros (0,50 de nominal et 2,68 de prime d'émission), et selon une parité de 1 BSA pour 1 action nouvelle. Au 31 décembre 2017, il n'y a eu aucun exercice de ces BSA.

Actions Gratuites (qui donneront lieu à création d'action le jour de l'acquisition): Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015 et selon le conseil d'administration du 30 juillet 2015, il a été attribué 120 000 actions gratuites au Directeur Général de Visiomed Group, avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle le bénéficiaire ne sera pas titulaire des actions et des droits en résultant, et une durée de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles. Le bénéficiaire devra conserver au moins 80 000 actions jusqu'à la fin de son mandat de Directeur Général.

Ces actions gratuites ont été définitivement acquises par le bénéficiaire le 30 juillet 2017.

Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015 et selon le conseil d'administration du 18 décembre 2015, il a été attribué 50 000 actions gratuites à deux salariés de Visiomed Group, avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle les bénéficiaires ne seront pas titulaires des actions et des droits en résultant, et une durée de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles.

Ces actions gratuites ont été définitivement acquises par les bénéficiaires le 18 décembre 2017.

Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015 et selon le conseil d'administration du 7 octobre 2016, il a été attribué 10 000 actions gratuites à une salariée de Visiomed Group, avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle les bénéficiaires ne seront pas titulaires des actions et des droits en résultant, et une durée de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles.

Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015 et selon le conseil d'administration du 26 décembre 2016, il a été attribué 30 000 actions gratuites à un salarié de Visiomed Group, avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle les bénéficiaires ne seront pas titulaires des actions et des droits en résultant, et une durée de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles.

Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015 et selon le conseil d'administration du 20 octobre 2017, il a été attribué 15 000 actions gratuites à une salariée de Visiomed Group, avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle les bénéficiaires ne seront pas titulaires des actions et des droits en résultant, et une durée de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles.

Obligations convertibles en actions

BEOCABSA : Le 6 août 2015, la société Visiomed Group a procédé à l'émission de 6 bons d'émissions d'obligations convertibles en action, assorties de bons de souscription d'action, (BEOCABSA), soit 6 tranches, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Obligations convertibles en actions (OCA)

Durée pour l'exercice (ou tirage) des bons d'émissions : 24 mois à compter du 6 août 2015

Nombre OCA pour 6 tranches : 900 (une tranche correspond à 150 OCA)

Valeur nominale totale des obligations convertibles : 9 000 000 euros (i.e. 10 000 euros par OCA)

Durée pour la conversion des OCA en actions : 12 mois, à compter de la date de tirage de la tranche (i.e. le tirage correspond au versement par le détenteur des BEOCABSA au profit de Visiomed Group du montant des obligations convertibles en actions)

Prix d'exercice des OCA (à la demande du souscripteur des BEOCABSA ou de l'émetteur sous conditions) : 8 820 000 euros (soit 1 470 000 d'euros par tranche de BEOCABSA) auquel s'ajoute le versement de 6% de « commitment fees » (constatés en frais d'augmentation de capital).

Note sur le bilan

Les OCA ne sont pas porteuses d'intérêts. Si au terme du délai de 12 mois à compter du tirage de la tranche, les OCA n'ont pas été converties, l'émetteur devra rembourser les détenteurs d'OCA sans prime de non conversion (et sans intérêts).

Le prix de conversion est déterminé au moment de l'exercice de la tranche, selon l' « Issuance Agreement » signé entre le bénéficiaire et Visiomed Group.

Bons de souscription d'actions (BSA)

Nombre : selon les modalités de calcul, lors du tirage des tranches d'OCA, selon l' « Issuance Agreement » signé entre le bénéficiaire et Visiomed Group.

Durée pour l'exercice des BSA : 36 mois à compter de la date de tirage de la tranche (i.e. le versement des fonds liés aux OCA par le souscripteur des OCABSA)

1 BSA donne droit à 1 action nouvelle.

Au 31 décembre 2016, les 6 tranches ont été tirées, la totalité des OCA a été convertie et 1 800 000 BSA ont été exercés sur 2016. Il reste 732 227 BSA à exercer au 31 décembre 2017.

BEOCABSA : Le 12 avril 2016, la société Visiomed Group a procédé à l'émission de 1 800 bons d'émissions d'obligations convertibles en action, assorties de bons de souscription d'action, (BEOCABSA), 2 tranches en 2016 et 6 tranches en 2017.

Obligations convertibles en actions (OCA)

Durée pour l'exercice (ou tirage) des bons d'émissions : 24 mois à compter du 12 avril 2016

Nombre OCA : 1 800, en 2 engagements du souscripteur des bons d'émissions - 600 OCA en avril 2016 (et tirés à fin décembre 2016) et 1 200 en octobre 2016 pour le second (dont 260 tirés à fin décembre 2016).

Valeur nominale totale des obligations convertibles : 18 000 000 euros

Durée pour la conversion des OCA en actions : 12 mois, à compter de la date de tirage de la tranche
Prix d'exercice des OCA (à la demande du souscripteur des BEOCABSA ou de l'émetteur sous conditions) : 18 000 000 euros. A cela se rajoute 6% de « commitment fees », à verser par Visiomed Group (et constatés en frais d'augmentation de capital en immobilisations).

Les OCA ne sont pas porteuses d'intérêts. Si au terme du délai de 12 mois à compter du tirage de la tranche, les OCA n'ont pas été converties, l'émetteur devra rembourser les détenteurs d'OCA sans prime de non conversion (et sans intérêts).

Le prix de conversion est déterminé au moment de l'exercice de la tranche, selon l' « Issuance Agreement » signé entre le bénéficiaire et Visiomed Group le 11 avril 2016.

Bons de souscription d'actions (BSA)

Nombre : les modalités de calcul, lors du tirage des tranches d'OCA, selon l' « Issuance Agreement » signé entre le bénéficiaire et Visiomed Group.

Durée pour l'exercice des BSA : 36 mois, à compter de la date de tirage de la tranche.

1 BSA donne droit à 1 action nouvelle.

Sur l'exercice 2017, les tranches restantes ont été tirées, soit 9,4 M€. 1 286 OCA ont été converties à fin décembre 2017 alors qu'aucun BSA n'a été exercé. A la fin de l'exercice 2017, il restait au titre de cette émission 2 OCA à convertir et 8 046 327 BSA à exercer.

Le tableau ci-dessous présente un résumé des mouvements sur le capital en 2017 :

| Emissions | Titres | Capital | Prime | Total |
|-------------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| OCA | 9 560 519,00 | 4 780 259,50 | 8 079 740,50 | 12 860 000,00 |
| BSA Gratuits | 627 606,00 | 313 803,00 | 1 035 549,90 | 1 349 352,90 |
| Actions Gratuites | 170 000,00 | 85 000,00 | -85 000,00 | 0,00 |
| Placements privés | 4 501 065,00 | 2 250 532,50 | 1 980 468,60 | 4 231 001,10 |

Note sur le bilan

| | | | | |
|--------------|----------------------|---------------------|----------------------|----------------------|
| TOTAL | 14 859 190,00 | 7 429 595,00 | 11 010 759,00 | 18 440 354,00 |
|--------------|----------------------|---------------------|----------------------|----------------------|

Provisions pour risques

| Chiffres exprimés en euros | Au 31/12/2016 | Dotations | Reprises | Au 31/12/2017 |
|----------------------------------|----------------|---------------|----------------|---------------|
| Provisions pour litiges | 517 333 | 55 000 | 517 333 | 55 000 |
| Provisions pour pertes de change | 1 618 | 1 467 | 1 618 | 1 467 |
| TOTAL | 518 951 | 56 467 | 518 951 | 56 467 |

Les dotations 2017 ont été constatées en exploitation pour 55 000 euros, sur un litige commercial.

Les reprises ont été constatées en résultat d'exploitation pour 517 K€, dont 297 K€ non utilisés, et en résultat financier pour 2 K€.

Les reprises correspondent à une provision sur les loyers restants sur d'anciens locaux, 361 K€, car un nouveau locataire a été trouvé, (part non utilisée de la provision 153 K€), 125 K€ de reprise sur litige prud'homoux, dont 113 K€ non utilisés et 30 K€ de reprise non utilisée sur un litige commercial.

États des échéances des dettes

| DETTES | Montant brut fin ex. | Moins d'1 an | 1 à 5 ans | Plus de 5 ans |
|---|----------------------|------------------|-----------|---------------|
| Emprunts obligataires convertibles | 20 000 | 20 000 | | |
| Avances et acomptes reçus sur commande en cours | 0 | 0 | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 3 059 064 | 3 059 064 | | |
| Personnel et comptes rattachés | 264 295 | 264 295 | | |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux | 344 816 | 344 816 | | |
| Taxe sur la valeur ajoutée | 31 547 | 31 547 | | |
| Autres impôts et comptes rattachés | 78 593 | 78 593 | | |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (*) | 328 385 | 328 385 | | |
| Autres dettes | 11 976 | 11 976 | | |
| TOTAL | 4 138 676 | 4 138 676 | 0 | 0 |
| Emprunts souscrits en cours d'exercice | 9 400 000 | | | |
| Emprunts convertis en cours d'exercice | 12 860 000 | | | |

(*) Correspond aux factures fournisseurs liées aux frais d'augmentation de capital de décembre 2017, et aux aménagements du nouvel entrepôt.

Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan se présente comme suit :

Note sur le bilan

| Rubriques | Exercice 2017 |
|--------------------------------------|------------------|
| Fournisseurs- factures non parvenues | 945 169 |
| Provisions congés payés | 170 519 |
| Personnel – autres charges à payer | 88 748 |
| Charges sociales sur congés à payer | 76 731 |
| Charges sociales sur charges à payer | 39 938 |
| Etat –autres charges à payer | 78 593 |
| Charges à payer | 1 399 698 |

Actions propres

En compte 502 à la date de clôture de l'exercice, les actions propres se présentent comme suit ;

En nombre : 75 158

En valeur : 81 231

Compte tenu d'une valeur d'acquisition inférieure à la valorisation au 31 décembre 2017, une provision pour dépréciation de 4 569 euros a été passée.

Notes sur le compte de résultats

Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2017 se ventile de la façon suivante :

| Chiffres exprimés en euros | Exercice 2017 | | | Exercice 2016 |
|-------------------------------|------------------|----------------|------------------|------------------|
| | France | CEE + Export | Total | Total |
| Ventes de marchandises | 813 737 | 595 562 | 1 409 299 | 1 799 819 |
| Production vendue de services | 2 671 300 | 108 054 | 2 779 353 | 2 537 825 |
| Chiffre d'affaires | 3 485 037 | 703 616 | 4 188 652 | 4 337 644 |
| % | 83,2 % | 16,8 % | 100 % | |

Le chiffre d'affaires lié à des prestations de services correspond principalement à des refacturations de frais de structure et de personnel par Visiomed Group à Visiomed SAS, au titre des conventions d'animation et d'assistance conclues entre Visiomed SAS et Visiomed Group.

Autres produits d'exploitation

| Chiffres exprimés en euros | Au 31/12/2017 | Au 31/12/2016 |
|---|------------------|------------------|
| Subventions d'exploitation | 5 021 | 5 770 |
| Reprise sur amortissement et provisions, transfert de charges | 557 678 | 101 088 |
| Redevances et autres produits divers de gestion | 350 852 | 351 137 |
| TOTAL | 913 551 | 457 995 |

Les redevances, pour un montant de 260 679 euros, concernent le contrat de licence de marque avec Visiomed SAS.

Rémunération du Commissaire aux comptes

Le montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels est de 22 000 euros.

Notes sur le compte de résultats

Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à -7 118 450 € et s'analyse de la façon suivante :

| Rubriques | Exercice 2017 | Exercice 2016 |
|--|-------------------|-------------------|
| PRODUITS FINANCIERS | 111 861 | 925 678 |
| Produits financiers de participations | 85 845 | 71 710 |
| Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé | 69 | 391 |
| Reprises sur provisions | 4 816 | 834 047 |
| Différences positives de change | 11 096 | 1 938 |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | 10 035 | 17 592 |
| CHARGES FINANCIERES | 7 230 311 | 4 452 405 |
| Dotations financières aux amortissements et provisions | 2 406 701 | 4 816 |
| Intérêts | 4 874 | 4 281 |
| Perte sur créances rattachées à des participations | 4 770 000 | 4 367 000 |
| Différences négatives de change | 4 709 | 55 |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | 44 027 | 76 253 |
| RESULTAT FINANCIER | -7 118 450 | -3 526 727 |

Les produits financiers de participations concernent les intérêts facturés en 2017 sur les comptes courants de Visiomed SAS, BewellConnect SAS, Bewell Connect Corp et Epiderm.

Les dotations financières aux amortissements et provisions correspondent pour 2 400 664 euros à la dépréciation des titres de BewellConnect SAS.

La perte sur créances rattachées à des participations correspond à l'abandon de créances accordé en décembre 2017 en faveur de Visiomed Sas (4 770 000 euros).

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de 37 408 € s'analyse de la façon suivante :

| Rubriques | Exercice 2017 | Exercice 2016 |
|--|------------------|------------------|
| PRODUITS EXCEPTIONNELS | 1 779 763 | 49 287 |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion | 32 994 | 49 287 |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital | 1 746 770 | |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | | |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | 1 742 356 | 181 107 |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | 583 | 35 891 |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital | 1 741 773 | |
| Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions | | 145 216 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | 37 408 | -131 820 |

Notes sur le compte de résultats

Les produits et charges exceptionnels sont principalement liés à l'apport de Visiomed Groupe à sa filiale BewellConnect SAS évoque ci-dessus. Aucun impact sur le résultat exceptionnel.

Impôt sur les bénéfices

La société VISIOMED GROUP est la tête du Groupe d'intégration fiscale ayant pour autres membres Visiomed SAS et BewellConnect SAS.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité

| BASES | Résultat avant impôt | Impôt correspondant | Résultat après impôt |
|----------------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|
| + Résultat courant | -16 270 808 | 506 593 | -15 764 215 |
| + Résultat exceptionnel | 37 408 | | 37 408 |
| - Autres provisions pour risques | | | |
| TOTAL | -16 233 400 | 506 593 | -15 726 807 |

Dans le tableau ci-dessus, l'impôt correspond aux crédits d'impôts recherche et crédit d'impôt innovation au titre de l'année 2016 (426 593 euros) et une quote-part de celui afférent à l'année 2017 (80 000 euros). Ces montants ont été portés en produits à recevoir

Depuis le 01/01/2011, la société SA VISIOMED GROUP est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SA VISIOMED GROUP. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Le déficit reportable du groupe intégré s'élève à 24 549 875 euros (avant résultat fiscal 2017 de l'ensemble).

Informations diverses

Évènements postérieurs à la clôture

En 2018, des augmentations de capital sont intervenues au titre de la conversion des 2 OCA restantes à fin décembre 2017 pour : 11 236 euros, assortie d'une prime d'émission de 8 764 euros (soit l'émission de 22 472 actions).

Concomitamment à la signature du contrat d'émission de BOECABSA du 23 février 2018, les BSA non exercés, restant des émissions des BEOCABSA précédentes, ont été rachetés en totalité à leur détenteur par Visiomed Group pour la somme de 900 000 euros.

BEOCABSA : Le 23 février 2018, la société Visiomed Group a procédé à l'émission de 66 BEOCABSA « tirés », bons d'émissions d'obligations convertibles en action, assorties de bons de souscription d'action, (BEOCABSA) et de 184 BEOCA « non tirés », bons d'émissions d'obligations convertibles en action.

Obligations convertibles en actions (OCA)

Nombre d'OCA : 25 000, dont 6 600 tirées à date.

Valeur nominale totale des obligations convertibles : 25 000 000 euros dont 6 600 000 € « tirés » à date.

Durée pour la conversion des OCA en actions : 18 mois, à compter de la date de tirage de la tranche.

Prix d'exercice des OCA : 23 500 000 euros (soit 94 % de la valeur nominale des OCA).

Les OCA ne sont pas porteuses d'intérêts. Si au terme du délai de 18 mois à compter du tirage de la tranche, les OCA n'ont pas été converties, l'émetteur devra rembourser les détenteurs d'OCA, sans prime de non conversion.

Le prix de conversion est déterminé au moment de l'exercice de la tranche, selon le « Securities Issuance Agreement » signé entre le bénéficiaire et Visiomed Group.

Bons de souscription d'actions (BSA)

Nombre de BSA : 11 859 584 : selon les modalités de calcul, du « Securities Issuance Agreement » signé entre le bénéficiaire et Visiomed Group.

Prix d'exercice : 1,054 euros soit un total de 12 500 000 euros si l'intégralité des BSA était exercée..

Durée pour l'exercice des BSA : 60 mois + 240 jours à compter de la date du tirage de la première série (« Initial Closing Date »), soit jusqu'au 25 octobre 2023.

1 BSA donne droit à 1 action nouvelle.

A titre d'information, au 23 avril 2018, 1 888 OCA ont été converties, pour un montant d'augmentation de capital de 1 773 329,50 euros assortie d'une prime d'émission de 114 670,50 euros. Il reste 4 662 OCA non converties sur cette série.

La totalité des BSA a été émise à date, soit 11 859 584 BSA.

Au 23 avril 2018, aucun BSA n'a été exercé.

Emission de BSA gratuits pour les actionnaires

Par délégation de l'Assemblée générale du 29 septembre 2016, le conseil d'administration du 5 mars 2018 a décidé l'attribution de BSA gratuits à l'ensemble des actionnaires. Les conditions d'attributions sont les suivantes :

les BSA gratuits seront émis en même temps que les tirages des séries 1, 2 et 3 des BEOCABSA émises le 23 février 2018. L'exercice de ces BSA conduiront à des augmentations de capital (primes comprises) maximum de 1 664 693 euros pour la première (qui a été émise le 5 mars 2018, avec une parité de 91 BSA pour 5 actions nouvelles, la parité sera revue pour à chaque nouvelle émission) et un total de 3 333 332 euros maximum pour les 2 suivantes.

Le prix d'exercice pour une action nouvelle sera de 1.054 euro.

La période d'exercice a été fixée du 5 mars 2018 au 4 mars 2023, pour l'intégralité des BSA.

Informations diverses

Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire

Sur l'année fiscale 2017, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

| Année fiscale 2017 | Effectif |
|---|-----------|
| Cadres | 30 |
| Agents de maîtrise, techniciens et employés | 16 |
| Ouvriers | |
| TOTAL | 46 |

Identité de la société mère consolidante

Les comptes de la société mère sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes du Groupe SA VISIOMED GROUP 0112 avenue Kleber 75016 PARIS 16E - FRANCE.

Rémunération des organes d'administration

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait à donner une rémunération individuelle.

Engagements financiers

Engagements donnés

| Engagements donnés | Montant |
|---|------------------|
| VMP nanties pour couvrir une ligne de crédit documentaire | 400 000 |
| Aval et cautions | 400 000 |
| Véhicules en locations longue durée | 153 507 |
| Locations de matériels divers | 66 982 |
| Locations immobilières | 4 061 963 |
| Cautions bancaires sur bail 112 KLEBER(*) | 437 000 |
| Garantie donnée à un transitaire de Visiomed SAS à hauteur de 150 000 euros | 15 528 |
| Autres engagements donnés | 4 734 980 |
| | 5 134 980 |

(*) dans le cadre du nouveau contrat de bail conclu sur le dernier trimestre 2016, Visiomed Group s'est engagé à émettre une caution bancaire de 437 000 euros (non émise à ce jour).

Engagements reçus

| Engagements reçus | Montant |
|---|-------------------|
| Abandon de créances à Visiomed SAS avec clause de retour à meilleure fortune | 16 445 746 |
| Abandon de créances à In Pharma SAS avec clause de retour à meilleure fortune | 226 832 |
| | 16 672 578 |

La société Visiomed Group s'est engagée en date du 28 décembre 2017 à apporter son soutien financier à ses filiales BewellConnect SAS, Visiomed SAS, Visiomed do Brazil, Bewell Connect Corp. et Epiderm jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Informations diverses

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 225 529 euros
Taux d'actualisation : 1,30 %
Taux de croissance annuelle des salaires : 2,5%
Age de départ en retraite : 64 ans
Table de mortalité : INSEE 2016
Turn over : table 3044

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE (71 331 euros en 2017) sera utilisé pour le financement de l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise à travers notamment des efforts en matière de recherche développement et innovation.

Transactions significatives non conclues à des conditions normales avec des entreprises liées

Abandons de créances accordées par Visiomed Group au profit de Visiomed SAS

En date du 28 décembre 2017, un abandon de créances à caractère financier au profit de la société Visiomed SAS à hauteur de 4 770 000 € a été accordé par Visiomed Group. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune, sous les mêmes conditions que les abandons précédents.

Convention d'animation entre Visiomed Group, Visiomed SAS, Bewell Connect Corp, Visiomed do Brasil, In Pharma (devenue depuis le 22/12/2017 BewellConnect SAS) et Epiderm SAS.

En date du 19 mars 2010, une convention d'animation entre les sociétés Visiomed Group, Visiomed SAS et In Pharma SAS a été mise en place avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010.

Cette convention d'assistance a été étendue à Visiomed do Brasil, Bewell Connect Corp (avec effet au 01/01/2017) et Epiderm SAS (avec effet au 11/02/2017) le 14/04/2017.

En application de cette convention, la société Visiomed Group fournit des prestations :

- d'assistance à la direction commerciale ;
- d'assistance à la direction des ventes ;
- d'assistance :
 - en matière de management, gestion et d'orientation stratégique,
 - en matière d'administration des ventes,
 - administrative, comptable et financière,
 - stratégie marketing et création.

En contrepartie de ses services, la convention d'animation prévoit que la société Visiomed Group perçoive de la part de la société Visiomed une rémunération hors taxes globale correspondant au prix de revient des services, majoré de 5 %.

La société Visiomed Group a ainsi facturé 2 649 022 € hors taxes à la société Visiomed SAS au titre de cette convention en 2017.

Convention d'assistance à la commercialisation entre Visiomed Group et Visiomed SAS, étendue aux sociétés Visiomed do Brazil et Bewell Connect Corp.

En date du 10 septembre 2010, une convention d'assistance à la commercialisation entre les sociétés Visiomed SAS et Visiomed Group a été mise en place avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2010.

En application de cette convention, la société Visiomed fournit toute prestation commerciale et

Informations diverses

notamment d'assistance à la commercialisation des produits Visiomed dans le réseau de la grande distribution.

En contrepartie de ses services, la convention d'assistance prévoit que la société Visiomed Group rétribue à la société Visiomed une rémunération hors taxes globale correspondant au prix de revient des services, majoré de 5 %.

La société Visiomed a ainsi facturé 497 785 € hors taxes de marchandises et 321 439 € hors taxes de prestations de services à la société Visiomed Group au titre de cette convention en 2017, incluant les 5 % de gestion.

La société Visiomed SAS, 402 430 euros à la société Bewell Connect Corp et 21 925 euros à la société Visiomed do Brasil.

Contrat de Licence exclusive « Thermoflash » entre Visiomed Group et Visiomed

Le 29 juillet 2011, la société Visiomed Group a concédé à la société Visiomed la licence d'exploitation, à titre exclusif, de la marque française Thermoflash ®, thermomètre électronique sans contact, sur le territoire français. En contrepartie du droit d'exploitation qui lui conféré, la société Visiomed doit payer une redevance d'un montant correspondant à 5 % hors taxes du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par la société Visiomed.

La société Visiomed Group a ainsi facturé 260 679 € hors taxes à la société Visiomed au titre de cette convention en 2017.

Convention d'assistance et de services – Gala Group

Le 9 mars 2015, un contrat d'assistance et de services a été signé entre Gala Group et Visiomed Group pour une durée de deux ans renouvelables.

L'objet de la convention est la recherche et l'aide à l'ingénierie commerciale auprès des autorités, des partenaires et des opérateurs intervenants dans le domaine de la santé.

Modalités de rémunération : honoraire forfaitaire mensuel de 5 000 euros (hors taxes). Outre ces honoraires forfaitaires, les services seront facturés selon un forfait journée de 800 € hors taxes. Un pourcentage de 4 % sera versé au prestataire sur le chiffre d'affaires des opérations réalisées grâce à son intervention.

Les honoraires constatés dans les comptes de Visiomed Group au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élève à 60 000 euros hors taxes.

Ghislaine ALAJOUANINE est administrateur de Visiomed Group et président de Gala Group.

Convention d'avance en comptes courants

En 2015, une convention d'avances en compte courant entre les sociétés Visiomed Group, Visiomed SAS et BewellConnect SAS (« les parties ») a été conclue.

Cette convention a été étendue à la filiale Bewell Connect Corp. par le conseil d'administration du 30 juillet 2015, Cette convention d'assistance a été étendue à Visiomed do Brasil, par conseil d'administration du 28 décembre 2016, (avec effet au 01/01/2017) et Epiderm SAS (avec effet au 11/02/2017) le 14/04/2017.

Les sommes mises à disposition dans le cadre de la présente convention porteront intérêt au taux Euribor 1 mois + 1,75%.

La présente convention est conclue pour une durée d'une année, à compter rétroactivement du 1 er janvier 2015. Elle se renouvellera par tacite reconduction, d'année en année.

Informations diverses

L'impact de cette convention sur les comptes annuels de Visiomed Group pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 est un produit financier de 85 845 euros, 57 470 euros avec Visiomed SAS, 27 591 euros avec Bewell Connect Corp, 263 euros avec BewellConnect SAS et 521 euros avec Epiderm.

Au 31 décembre 2017, dans les livres de la société Visiomed Group, la société Visiomed SAS avait un compte courant et un compte client débiteur de 2 078 216 €, la société Bewell Connect Corp. avait un compte débiteur de 125 072 euros, la société BewellConnect SAS avait un compte débiteur de 70 150 euros et la société Epiderm avait un compte débiteur de 295 553 euros.

Abandons de créance accordés par Visiomed Group à Visiomed sur les années antérieures

Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune

Sur l'exercice 2011, la société Visiomed Group a procédé à plusieurs abandons de créances au profit de la société Visiomed à hauteur de 3 335 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2016 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

En date du 31 décembre 2012, la société Visiomed Group a procédé à un abandon de créances au profit de la société Visiomed à hauteur de 760 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2016 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

En date du 30 décembre 2013, la société Visiomed Group a procédé à un abandon de créances au profit de la société Visiomed à hauteur de 1 014 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2016 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

En date du 18 décembre 2015, la société Visiomed Group a procédé à un abandon de créances au profit de la société Visiomed à hauteur de 2 211 746 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2016 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

En date du 28 décembre 2016, la société Visiomed Group a procédé à un abandon de créances au profit de la société Visiomed à hauteur de 4 355 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2017 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Les abandons de créance accordés par Visiomed Group bénéficient d'une clause de retour à meilleure fortune dans les conditions suivantes :

- lorsque la société bénéficiaire de cet abandon (Visiomed) aura réalisé des bénéfices nets suffisants pour que ses capitaux propres ressortent, à la clôture d'un exercice social postérieur au 31 décembre 2017, au moins égaux au capital social de la société bénéficiaire de l'abandon ;
- sous réserve que la société Visiomed Group en fasse expressément la demande pour chaque exercice, avant l'approbation par les associés de la société bénéficiaire de cet abandon des comptes de l'exercice considéré de la société bénéficiaire;
- et, dans la mesure où son exigibilité n'aura pas pour effet de rendre les capitaux propres de la société bénéficiaire de cet abandon inférieurs à son capital social, de telle façon, qu'au titre d'un exercice donné, la Créance Abandonnée pourra redevenir exigible pour une partie seulement de son montant.

Dans ce dernier cas, le reliquat de la Créance Abandonnée pourra redevenir exigible dans les mêmes conditions, au titre d'un exercice social ultérieur et jusqu'à son exigibilité totale, sans que cette exigibilité ne rende les capitaux propres de la société bénéficiaire de l'abandon de créance inférieurs à son capital social.

Le Président du Conseil d'administration :

Informations diverses

Eric SEBBAN

Informations diverses

SOCIETE VISIOMED GROUP
Résultats financiers des cinq derniers exercices

| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|--|------------|------------|------------|-------------|-------------|
| A - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE | | | | | |
| 1. Capital social (en €) | 5 437 845 | 6 777 885 | 14 481 207 | 6 782 316 | 14 211 911 |
| 2. Nombre d'actions | 3 625 230 | 4 518 590 | 9 654 138 | 13 564 631 | 28 423 823 |
| B - OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE (EN €) | | | | | |
| 1. Chiffres d'affaires hors taxes | 3 327 300 | 4 781 884 | 4 610 320 | 4 337 644 | 4 188 652 |
| 2. Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | -2 055 827 | -1 991 825 | -7 200 530 | -12 362 139 | -15 689 233 |
| 3. Impôts sur les bénéfices | 0 | 14 672 | 80 000 | 444 069 | 0 |
| 4. Participation des salariés due au titre de l'exercice | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 5. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | -2 549 681 | -2 389 157 | -7 474 586 | -13 030 419 | -15 726 807 |
| 6. Résultat distribué | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| C - RESULTAT PAR ACTION (EN €) | | | | | |
| 1. Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions | -0,69 | -0,44 | -0,75 | -0,91 | -0,55 |
| 2. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | -0,86 | -0,53 | -0,77 | -0,96 | -0,55 |
| 3. Dividende net attribué à chaque action | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| D - PERSONNEL | | | | | |
| 1. Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice | 25 | 26 | 39 | 40 | 46 |
| 2. Montant de la masse salariale de l'exercice (en €) | 1 140 123 | 1 423 212 | 2 149 928 | 2 408 759 | 2 833 563 |
| 3. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) | 457 008 | 557 070 | 868 142 | 966 751 | 1 165 453 |